

SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SITE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES ET DE VALCABRERE

Délibération Séance du comité syndical du jeudi 4 avril 2024

Séance du : 4 avril 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Membres en exercice : 20

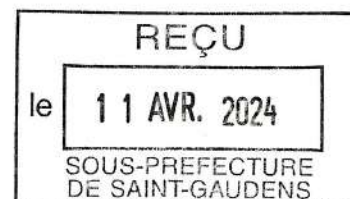
Quorum : 11

Présents : 7

Représentés : 6

Absents ou excusés : 7

Seuil de la majorité absolue : 11



Vote : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

N° 2024/04/04- 03

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Le jeudi 4 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au CAD du Conseil départemental, 1 espace Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Céline LAURENTIES BARRERE, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD,

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises :

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Christine COURADE a donné procuration à Céline LAURENTIES BARRERE, Didier CUJIVES a donné procuration à Roselyne ARTIGUES, Martine CROQUETTE a donné procuration à Marie-Claire UCHAN, Laurence DEGERS a donné procuration à Patrice RIVAL, Anne BOYER a donné procuration à Loïc GOJARD, Alain PUENTE a donné procuration à Jean VERDIER

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Isabelle HARDY, Sandrine BAYLAC, Pascal BOUREAU, Jean-Marc DUMOULIN, Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Victor DENOUVION

Pour la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises : Alain LARQUE

Pour la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges :

Pour la commune de Valcabrère :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

EXPOSE

Le Compte de Gestion est un document établi par le comptable public qui retrace les opérations budgétaires de la collectivité et comporte :

- Une balance générale de tous les comptes au Trésor
- Un bilan comptable retraçant l'actif et le passif de la collectivité

Sur l'exercice 2023, après contrôle des écritures, l'état des consommations des crédits du CDG présente :

- En section de fonctionnement :
 - En dépenses : 8 800.49 €
 - En recettes : 0 €
- En section d'investissement :
 - En dépenses : 14 781.60 €
 - En recettes : 2 176.91 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice comptable 2023,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Madame la Trésorière de Bagnères-de-Luchon et que ces opérations paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Madame la Présidente et les écritures du Compte de Gestion de Madame la Trésorière,

Après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par la Trésorière de Bagnères-de-Luchon, est conforme au Compte Administratif du Budget Principal du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le comité syndical :

DECIDE

- **D'approuver** le Compte de Gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2023 du budget Principal du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget Principal du Syndicat mixte pour le même exercice,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le compte de gestion,
- **De n'émettre** aucune observation, ni réserve sur le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur et annexé à la présente délibération.

Mme Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du site
de Saint-Bertrand-de-Comminges et de
Valcabrère

Syndicat mixte St-Bertrand de Comminges et Valcabrère
N° SIRET : 253 102 305 00013

Certifié exécutoire après :

- transmission en Sous-Préfecture le : 11 avril 2024
- et affichage le : 11 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.